

n°10 - décembre 2013

EDITO

Le tri, un acte essentiel pour la maîtrise de la dépense

La gestion de la collecte des déchets ménagers est une compétence complexe à gérer. Contrainte de continuité de service avec la collecte hebdomadaire malgré les aléas climatiques et techniques, gestion des déchèteries, des filières de retraitement, adhésion au Sictom de la Bièvre pour le retraitement et l'enfouissement, contraintes environnementales... Une longue chaîne quotidienne pour assurer la salubrité publique mais également pour la préservation de notre cadre de vie et plus largement de la planète. Par la montée en charge de la gestion de cette compétence par les services publics, les pandémies ont disparu et l'on n'enfouit plus les déchets dans un trou à l'abri des regards.

Bien entendu, cette gestion a un coût que nous essayons sans cesse d'optimiser pour limiter la contribution du redevable. Toutes les pistes sont étudiées. Grâce à cela, le coût de collecte à la tonne est bien inférieur à la moyenne nationale des collectivités équivalentes à la nôtre. En 2014, nous continuerons à tendre vers cet objectif de rationaliser au mieux les besoins et les coûts de service.

Pour autant, il est nécessaire de ne pas relâcher nos efforts en matière de tri pour produire moins de déchets et ainsi trier plus et mieux. En effet, une tonne collectée par le camion des ordures ménagères coûte trois fois plus cher ; traitement inclus ; qu'une tonne collectée sur les divers points d'apport volontaire et triée. Nous avons donc tout intérêt à continuer dans ce sens afin de maîtriser au maximum les coûts du service.

Didier Rambaud
Président de la communauté
de communes de Bièvre Est

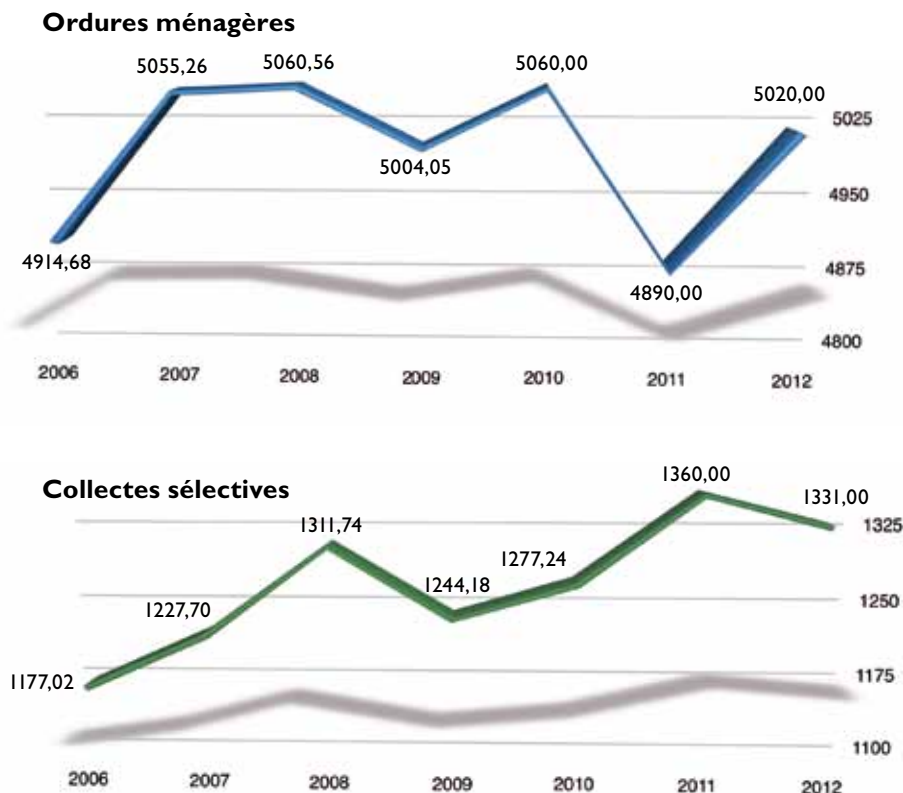
Joseph Charvet
Vice-président
en charge de la gestion des déchets

L'activité du service en chiffres

Les faits marquants de 2012

- ▶ 5 020 tonnes d'ordures ménagères collectées en porte à porte (230 kg/hab).
- ▶ 208 tonnes d'emballages collectées avec un taux de refus de 18 %.
- ▶ 520 tonnes de journaux magazines collectées en régie.
- ▶ 603 tonnes de verre collectées par une entreprise extérieure.
- ▶ 5 600 tonnes de déchets collectées en déchèterie (346 kg/hab/an inclus tonnage gravats, 256 kg/an/hab hors tonnage gravats).

Évolution des tonnages collectés



Facilitez-vous le paiement de votre redevance !



Nous vous rappelons que vous pouvez payer votre facture sur internet ou par prélèvement automatique.

▶ **Pour internet**, connectez-vous sur www.bievre-est.fr, munissez-vous de votre facture et suivez les instructions proposées.

▶ **Pour le prélèvement automatique**, demandez le formulaire à l'adresse suivante :
Communauté de communes de Bièvre Est
1352 rue Augustin Blanchet
38690 Colombe



Horaires d'été des déchèteries

Apprieu :

Lundi	9h-12h	
Mardi		14h-17h
Mercredi	9h-12h	
Jeudi		
Vendredi		14h-17h
Samedi	9h-12h	14h-17h

Beacroissant :

Lundi		14h-17h
Mardi		
Mercredi		14h-17h
Jeudi		
Vendredi		14h-17h
Samedi	9h-12h	14h-17h

Chabons :

Lundi		14h-17h
Mardi	9h-12h	
Mercredi		14h-17h
Jeudi		
Vendredi	9h-12h	
Samedi	9h-12h	14h-17h



- Exceptionnellement, les veilles des fêtes de fin d'année, la déchèterie d'Apprieu fermera à 16h.
- Les déchèteries passeront à l'horaire d'été lundi 31 mars 2014.
- Le guide du tri est également disponible en mairie ou à la communauté de communes.
- Les habitants de Flachères doivent se rendre à la déchèterie de Nantoin.

Bièvre Est
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Parc d'activités Bièvre Dauphine
1352, rue Augustin Blanchet
38690 Colombe
Tél. 04 76 06 10 94

Gardien de déchèterie un rôle essentiel pour les usagers



Les déchèteries sont des installations classées pour la protection de l'environnement, spécialement aménagées et gardiennées pour pouvoir accueillir les usagers venus déposer des déchets interdits à la collecte des ordures ménagères dans les conditions les plus favorables possibles. Le rôle du gardien est donc primordial pour veiller au bon fonctionnement de la déchèterie ainsi qu'à la sécurité de ses usagers.

Ses missions

- ▶ L'accueil du public tout en faisant respecter le règlement intérieur de la déchèterie (règlement disponible sur notre site internet www.bievre-est.fr),
- ▶ s'assurer que les consignes de tri soient bien respectées en contrôlant les déchets apportés et orienter si besoin les usagers,
- ▶ la gestion des bennes, en faisant appel au chauffeur de la collectivité ou à un prestataire extérieur afin que les usagers puissent toujours déposer leurs déchets,

- ▶ l'entretien des équipements du site,
- ▶ la protection du site en refusant l'accès aux personnes non autorisées ou en dehors des heures d'ouverture.

Afin de respecter le travail du gardien, rappelons également qu'il est totalement interdit de fouiller dans les bennes, de même que de déposer ses déchets en dehors des heures d'ouvertures à l'extérieur de la déchèterie.

Le gardien de déchèterie se doit aussi de contrôler l'identité des personnes entrant sur le site afin de vérifier si l'utilisateur réside bien sur l'une des communes acceptées ou si c'est un professionnel.

Concernant les usagers, ils doivent avoir une carte de déchèterie, disponible en mairie.

Pour les professionnels, ils doivent être en possession de tickets prépayés obtenus auprès de la trésorerie du Grand-Lemps.

Les travaux pour le contrôle d'accès sont en cours. Une communication spécifique sera faite prochainement.

La ressourcerie de Bièvre-Valloire un nouvel acteur du développement durable

Les 4 fonctions

▶ **Collecter** tous types d'objets en bon état : meubles, électroménager, bibelots, vaisselle, vêtements...

Appelez au 06 74 42 18 99 pour fixer un RV et les salariés de la ressourcerie interviendront gratuitement à votre domicile.

Apportez vos objets directement à la ressourcerie à Saint Pierre de Bressieux les mercredis, jeudis, vendredis ou samedis de 13h à 16h30.

Déposez vos objets valorisables directement en déchèterie de La Côte-Saint-André, le camion de la ressourcerie est présent les samedis de 13h30 à 16h30 ou à Saint-Etienne-de-Saint-Geoirs où une benne spécifique est installée et accessible aux heures habituelles d'ouverture de la déchèterie.

▶ **Trier/valoriser** : chaque objet récupéré est trié et valorisé en atelier principalement avec des produits naturels.

▶ **Vendre** : ouverture d'une boutique solidaire (à partir du 1^{er} février) où vos dons nettoyés, valorisés, customisés sont vendus à bas coût.

▶ **Sensibiliser** à l'environnement : participation aux actions en cours, visite de la ressourcerie, accueil de scolaires, organisation d'expositions...

Ressourcerie de Bièvre-Valloire

200, route du Village à Saint-Pierre de Bressieux

Collecte à partir du 8 janvier 2014 (vous pouvez prendre rendez-vous par téléphone depuis le 15 décembre)

Ouverture de la boutique le 1^{er} février
Mercredi : 9h-12h30 et 13h30-16h30
Vendredi : 9h-12h30 et 13h30-16h30
Samedi : 10h-17h

Contact : Suzanne Civier 06 74 42 18 99
contact@laressourcerie-bv.fr